

*Question présentée par le député :*

*M. François Baertschi*

*Date de dépôt : 25 septembre 2017*

### **Question écrite urgente**

**Chauffeurs de limousines : y a-t-il une équivalence avec la France ?**

Les sociétés de limousines genevoises qui doivent se rendre sur France, et selon certains critères de distance, doivent payer la TVA française en relation avec le coût de la course.

*Y a-t-il une équivalence pour les sociétés de limousines françaises effectuant des courses sur notre territoire et quelle est-elle précisément ?*